

Les corps intermédiaires contre le développement du travail dominical

Le 3 mars 2012, le candidat Hollande a déclaré en pleine campagne électorale « le Président de la République aura besoin des corps intermédiaires ». Les corps intermédiaires sont, selon les propres mots de M. Hollande, « les citoyens qui s'organisent, associations, syndicats, organisations professionnelles ». Trois ans plus tard, le ministre de l'économie et le président de la République entrent en fronde contre les corps intermédiaires loués par François Hollande. Plusieurs millions d'adhérents sont contre la loi Macron et le développement du travail le dimanche qu'elle promet.

Organisations syndicales, professionnelles et de métiers

CGT

SUD

CFDT

CFE/CGC

SECI-UNSA

CFTC

SOLIDAIRES

L'Union Professionnelle Artisanale UPA

Le Syndicat de l'enseignement professionnel Public
SNUEP-FSU

La chambre syndicale des métiers et de l'artisanat de Paris

L'Union Nationale des Syndicats de Détaillants de Fruits
Légumes et Primeurs

La Fédération Nationale de l'Habillement

La CGPME pour le commerce de détail alimentaire

Le Groupement Commercial 67 (60 associations de
commerçants)

Des organisations féminines

L'Association « Osez le féminisme

Le Collectif National des Droits des Femmes CNDF

Femmes Egalité

Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement
et à la Contraception CADAC

La Marche Mondiale des Femmes

Les Effrontées

Des Associations familiales

L'UNAF

Les AFC

Le Conseil Départemental des Associations Familiales
Laïques

Familles de France

Des Autorités spirituelles

Monseigneur André Vingt-Trois, archevêque de Paris.

Haïm Korsia, grand rabbin de France.

L'assemblée des évêques orthodoxes de France.

Le pasteur Clavairolly de la Fédération protestante de
France fonde « sa compréhension de la société dans un ensemble référentiel
qui n'est pas exclusivement de l'ordre de la consommations ».

Des présidents de grands groupes de distribution et de chaînes

Serge Papin, System U.

Georges Plassat, Carrefour.

Edouard Leclerc, Magasins Leclerc.

Christophe Rollet, Point S.

Le Haut Conseil à L'Egalité entre les Femmes et les Hommes

se demande quant à lui « quelle liberté réelle aura une femme en situation de précarité de renoncer à travailler le dimanche ».

Le Conseil d'Etat

lui-même jusqu'à son retournement de veste politique récent n'a longtemps pas été convaincu par l'ouverture des commerces le dimanche.

Sur le chapitre travail du dimanche de la loi Macron, il vaut mieux dans un grand élan démocratique, dans l'esprit du 11 janvier, renoncer maintenant en écoutant les citoyens que de persister sur un chemin inefficace, injuste et destructeur de liens sociaux.